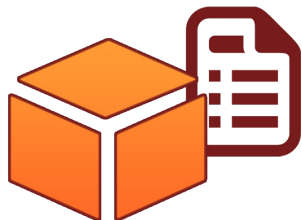


# INVENTAIRE PHYSIQUE



agence fédérale de contrôle nucléaire



## QUOI ?

Le règlement technique « Inventaire physique » est en vigueur depuis le 31 janvier 2019. Nous tenons ici à faire le point sur la mise en œuvre de cette réglementation. Nous vous demandons de tenir compte de ce feedback dans vos tâches d'experts agréés en contrôle physique.

## POURQUOI ?

L'inventaire physique a vu le jour pour les raisons suivantes :

- Respecter la réglementation internationale
- Moderniser l'ancien système des 'fiches de suivi'
- Moderniser l'ancien système du 'parc radiologique'
- Éviter les sources 'perdus' et contrôler l'élimination des sources inutilisées
- Faciliter la traçabilité des sources (orphelines) par l'attribution d'un numéro unique
- Permettre des REX (*Return on Experience*) plus ciblés
- Permettre davantage l'utilisation d'inventaires « enveloppe » au niveau des autorisations (simplification administrative)

\*Règlement technique de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire du 31 janvier 2019 déterminant les modalités de transmission de certaines données de l'inventaire des établissements de classe I, II et III à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire.

## ÉTAT DES LIEUX 2021

Le nombre d'inventaires physiques reçus a été comparé avec le nombre de détenteurs d'une autorisation d'exploitation valide. Il en ressort qu'à ce jour, l'AFCN a reçu un inventaire physique pour environ 63% de tous les exploitants autorisés. Il s'agit au total de **24 711 inventaires reçus**.

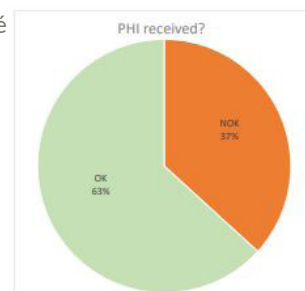
Pour porter ce pourcentage à 100%, l'AFCN entreprendra les **démarches** suivantes en **2021-2022** :

- L'AFCN fournira à chaque organisme agréé une liste des établissements pour lesquels aucun inventaire n'a été reçu en lui demandant de régulariser la situation de ces sites dans les meilleurs délais.
- L'inventaire physique pourra être consulté directement par le détenteur de l'autorisation d'exploitation. Cette fonctionnalité sera communiquée plus largement. Veuillez alors vérifier si l'inventaire transmis est complet et à jour.
- L'AFCN réalisera des inspections ciblées.

De plus, lors des inspections et des contrôles de l'inventaire physique, l'AFCN observe que **le niveau de qualité des données** exigé par le règlement technique n'est pas toujours atteint. Les données doivent figurer de manière aussi complète que possible dans l'inventaire physique (p.e. la marque, le type, ...).

## ASPECTS À AMELIORER

- **Éviter les doublons ou les erreurs.** Pour un même appareil ou une même source, plusieurs items sont parfois transmis sous un numéro unique différent. La base de données considère qu'il s'agit de deux items différents.
- **Utilisation d'un numéro unique provisoire.** Un numéro provisoire est parfois attribué aux appareils ou sources. Par la suite, le numéro définitif est transmis, mais dans ce cas, le numéro doit également être adapté sur la plateforme DXP pour éviter les doublons.
- **Refus d'un fichier Excel complet lors de son téléchargement.** Quand un fichier Excel est téléchargé sur la plateforme DXP, le système vérifie la forme et l'exhaustivité du fichier. Lorsqu'une seule erreur est découverte, tout le fichier est refusé. Dans ce cas, l'erreur doit être corrigée avant de télécharger de nouveau le fichier. Un feedback est disponible dans l'onglet « *Download file package* ». Dans le document, chaque item reçoit un code couleur (vert, orange ou rouge) et un message d'erreur apparaît pour chaque item dans la dernière colonne.
- **Les Cone Beam CT utilisés à des fins de médecine dentaire** doivent être renseignés en tant que « *MedRX CBCT dental device - fixed* » et non pas en tant que « *MedRX CBCT device - fixed* ».



# INVENTAIRE PHYSIQUE



agence fédérale de contrôle nucléaire



**DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS  
ET DES FAQ SONT DISPONIBLES SUR  
LE SITE WEB DE L'AFCN :**

[AFCN > Professionnels > Activités industrielles > transmission de l'inventaire](#)

[AFCN > Professionnels > Établissements médicaux > Médecine humaine > Établissement et transmission de l'inventaire des appareils et sources radioactives](#)

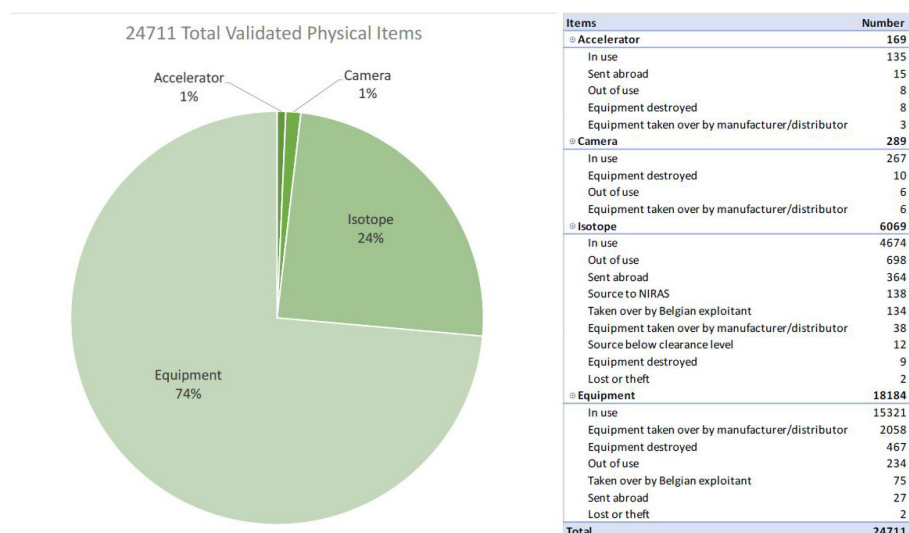
- **Les accélérateurs (cyclotrons) sont oubliés.** Les installations lourdes comme les cyclotrons, accélérateurs linéaires, microscopes électroniques sont régulièrement oubliés et ne figurent pas dans l'inventaire physique.
- **Les appareils utilisés à des fins d'imagerie cardiologique ou de lithothripsie** sont parfois renseignés alors qu'ils ont été autorisés en tant qu'appareils fixes ou transportables.
- **Appareils transportables ≠ appareils mobiles.** Les appareils utilisés dans plusieurs locaux d'un même établissement médical sont autorisés en tant qu'appareils transportables. Ces appareils sont parfois renseignés en tant qu'appareils mobiles, mais ce n'est pas la même chose. Les appareils mobiles sont des appareils que l'on peut emporter en déplacement, en dehors de l'établissement médical.
- **Statuts « Equipment destroyed » et « Equipment taken over by manufacturer / distributor » :** sont parfois attribués aux sources utilisées dans un appareil, mais ces statuts sont réservés exclusivement aux appareils émetteurs de rayonnements ionisants, et non à la source elle-même.

## MESURES COERCITIVES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, lors d'inspections, **51 infractions** aux obligations en lien avec l'inventaire physique ont été constatées. Lors d'**inspections**, l'AFCN continuera de contrôler systématiquement la mise en œuvre régulière et qualitative de cette obligation légale. L'AFCN appliquera également des **mesures coercitives** en cas d'infractions prolongées ou récurrentes, selon les processus d'escalade mises en place.

## STATISTIQUES

À la fin du mois de septembre 2021, l'AFCN avait reçu au total 24 711 items uniques. Le graphique suivant ventile ces items par catégorie.



# INVENTAIRE PHYSIQUE



DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS  
ET DES FAQ SONT DISPONIBLES SUR  
LE SITE WEB DE L'AFCN :

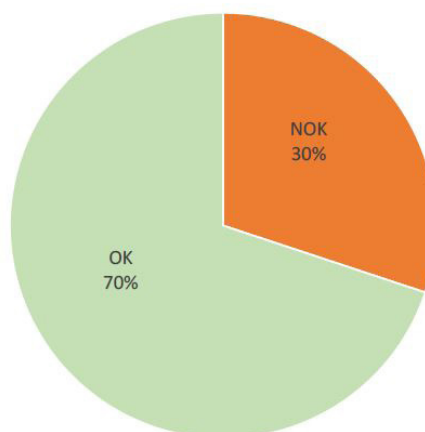
[AFCN > Professionnels > Activités industrielles > transmission de l'inventaire](#)

[AFCN > Professionnels > Établissements médicaux > Médecine humaine > Établissement et transmission de l'inventaire des appareils et sources radioactives](#)

## DENTISTES

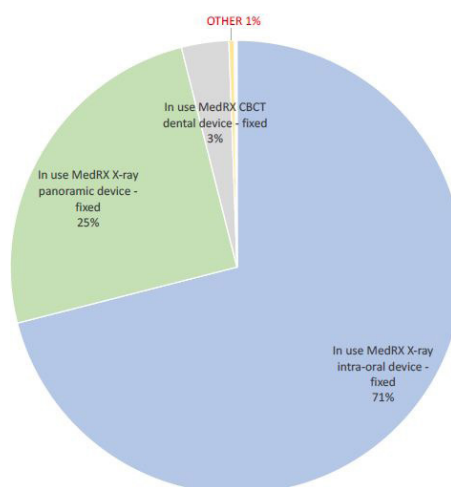
Si l'on considère la situation spécifique des dentistes, il apparaît que 70% de tous les dentistes sont en ordre :

PHI status of 5141 DENTISTS



Pour ces dentistes, les **appareils** suivants sont actuellement renseignés avec le statut **'In use'** :

7348 received Equipments of DENTISTS in use



# INVENTAIRE PHYSIQUE



DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS  
ET DES FAQ SONT DISPONIBLES SUR  
LE SITE WEB DE L'AFCN :

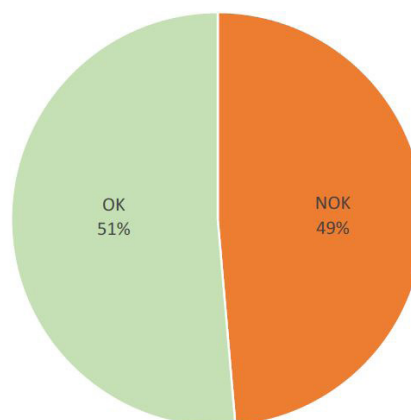
[AFCN > Professionnels > Activités industrielles > transmission de l'inventaire](#)

[AFCN > Professionnels > Établissements médicaux > Médecine humaine > Établissement et transmission de l'inventaire des appareils et sources radioactives](#)

## AUTRES ÉTABLISSEMENTS (HORS DENTISTES)

Si l'on considère les autres établissements, on s'aperçoit que seuls 51% d'entre eux sont en ordre :

PHI status of 2895 OTHER licensees (excl. dentists)



Les items suivants sont actuellement renseignés avec le statut 'In use' :

13049 received Items In use (excl. dentists)

